

Prendre la pause nécessaire à la réalisation d'un BAPE générique sur l'avenir d'Hydro-Québec tout en débutant l'élaboration démocratique d'un plan de gestion intégré des ressources énergétiques.

Déposé dans le cadre du PROJET DE POSTE JEAN-JACQUES-ARCHAMBAULT À 735-120 kV DANS LANAUDIÈRE

Par : Alexandre Richard

Août 2025

“Le nouveau poste Jean-Jacques-Archambault, dans sa fonction de transformation, alimentera une portion des MRC de Montcalm, de Matawinie, de Joliette et d’Autray et dans une moindre mesure le nord de la MRC des Pays d’en Haut. Les renforcements au réseau principal à 735 kV prévus dans le poste, notamment l’ajout de la compensation série ainsi que l’interception de la deuxième ligne à 735 kV, sont nécessaires afin de rétablir et d’assurer la stabilité du réseau principal et alimenteront quant à eux l’entièreté de la clientèle québécoise.” (DA6 p2) nos soulignements

Selon ces informations, les impacts et effets cumulatifs liés à l’implantation éventuelle du poste JJA n’ont pas été traités selon une échelle spatiale appropriée. C’est à dire à une échelle représentative des emplacements actuellement alimentés en énergie renouvelable et qui, éventuellement, seraient impacté par l’ajout d’énergie supplémentaire si le projet se concrétise.

L’initiatrice nous a affirmé que le poste desservira l’entreprise Nouveau Monde Graphite situé à Saint Michel des Saints ainsi que 55 clients de moins de 5MW.

Hydro-Québec production, en partenariat avec des producteurs privé alimentent notre réseau de dissipation énergétique collectif, Hydro-Québec Transport la transforme via, entre autres la présente proposition de projet et ensuite, Hydro-Québec distribution distribue l’énergie aux consommateurs qui ont pour fonction de générer des activités d’anthropisation territoriale plus ou moins intensives en émission de gaz à effets de serre.

Dans les faits, c’est cette énergie renouvelable qui est couplé à l’utilisation des produits pétroliers raffiné à chaque point de branchement du distributeur assurant ainsi la pérénisation des émissions cummulatives.

Comment Hydro-Québec peut-elle prétendre que l’ajout d’énergie supplémentaire produit une décarbonation effective ? Les méthodologies utilisées par les parties prenantes ne semblent pas appropriées à la complexité de la tâche.

Prenons l’exemple du projet minier Matawinie qui serait éventuellement alimenté par le poste à l’étude et exploitable sur une horizon temporelle qui s’arrime approximativement avec l’atteinte des objectifs de décarbonation pour 2050.

Selon le rapport d’analyse environnementale effectué par le ministère, le projet nécessite 29MW de puissance (PR11 dossier 3211-16-019 p15). Ce 29 MW a été autorisé alors que l’initiatrice du projet JJA nous a révélé en première partie que le réseau actuel est déjà très sollicité et que des automatismes sont parfois nécessaires.

Dans ce même rapport d’analyse du projet Matawinie, il est inscrit que le projet minier produirait 510 417 tonnes de gaz à effets de serre équivalent lors de sa phase d’exploitation projeté. À cette quantité non négligeable d’addition de GES au bilan global, s’ajoute les émissions attribuables à la construction du site ainsi qu’à sa restauration en fin de vie.

De plus l’aménagement du site minier en question occasionnera une perte de l’ordre de 304,2 ha de superficies forestières ainsi que 10,13 ha de milieux humides. Donc, il est raisonnable d’affirmer que l’énergie qui transiterait éventuellement par le poste Jean-Jacques-Archambault sera affecté à des fins de production de gaz à effets de serre et d’extraction de minerais lors de la phase d’exploitation du projet Matawinie et qu’à la phase de pré projet, l’opportunité de branchement éventuelle au réseau de

distribution existant a contribué en partie à justifier la perte des superficies forestière ainsi que des milieux humides en plus de permettre l'implantation d'une ligne à haute tension absolument nécessaire pour alimenter le projet. Autrement dit, sans l'accès à de l'énergie renouvelable, un tel projet de mine utilisant en partie l'énergie renouvelable ne serait pas réalisable sous sa forme actuelle.

Bien entendu le projet minier utilise un mix énergétique générateur d'émissions afin de produire du minerai qui serait éventuellement utilisé pour alimenter une usine à Bécancour et/ou à un autre endroit qui génèreront à leurs tours des émissions successives qui s'additionneront au fil du temps afin de constituer de nombreux impacts et effets cumulatifs. Faute de temps, je nous épargne l'analyse du cycle de vie complète de l'utilisation de l'énergie disponible au point de branchement d'origine soit le poste Provost intégré au présent dossier.

Je tente ici de vous exposer la complexité de détermination des impacts et effets en cascade intrinsèquement lié à la mise en disponibilité éventuelle de l'énergie. Si nous nous entendons concernant les objectifs de décarbonation pour 2050 et que l'on espère prendre les mesures appropriées pour atteindre l'objectif commun.

Il serait sage et préventif de :

1- Prendre une pause afin de choisir collectivement la réalisation d'un inventaire exhaustif des émissions factuelle de gaz à effets de serre.

2-Se fixer une limite d'émission annuelle de GES nécessairement décroissante jusqu'en 2050 (ex :plan 2030)

3-Reconnaître que sans égard à la source d'énergie, renouvelable ou non, c'est notre choix historique de mise en marché d'une abondance énergétique croissante qui nous permet de décupler la dissipation inefficace des ressources qui ultimement se traduit en fuite de carbone difficilement traçable et très complexe à ralentir une fois que l'énergie est mise à la disponibilité des utilisateurs.

4-Se fixer des objectifs concrets de réduction de l'utilisation de l'énergie.

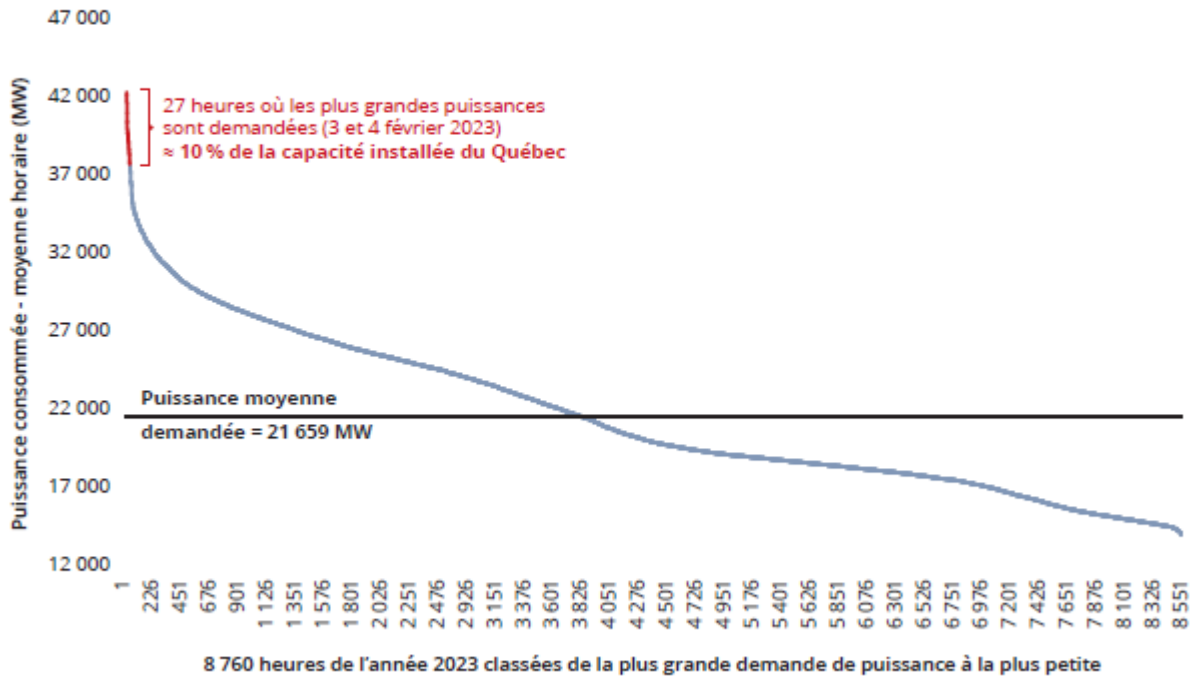
Pourquoi réduire l'utilisation de l'énergie nécessite une pondération majorée par rapport au modus operandi historique d'une production croissante ?

Car l'énergie qu'on ne consomme pas n'a pas à être produite, elle nous libère du fardeau intergénérationnel attribuable au maintien des actifs qui se tarissent avec le temps. Le négawatt non produit ou autrement dit : "produit par nos actes de non-production cumulatif" évite d'endetter les générations subséquentes.

Dans les faits, le cumul de négawatts de puissance stratégiquement bien placé dans le temps peut nous éviter la nécessité de construire une nouvelle ligne de transport d'énergie, un nouveau poste ou un projet de compensation série tel que déposé au dossier. Ces négawatts représentent une opportunité collective d'éviter la production.

Tel que présenté ci-bas dans le graphique Puissance Classées au Québec en 2023, mobiliser environ 27 heures d'abstinence collective sur 8551 heures dans une année nous permettrait théoriquement de réduire de 10% notre capacité installée.

GRAPHIQUE 15 B • PUISSANCES CLASSÉES AU QUÉBEC EN 2023
(8 760 HEURES, DE LA PLUS GRANDE À LA PLUS FAIBLE PUISSANCE DEMANDÉE)



Source : Hydro-Québec, 2024.

Source : état de l'énergie au Québec 2025

À l'échelle du projet, en concordance avec le plan climat en cours d'élaboration dans les différentes MRC, il serait éventuellement possible d'envisager le ciblage des points de branchements (les clients raccordés aux postes satellites) dont les émissions sont les plus élevées et de proposer, démocratiquement, la suspension de leurs activités afin de soulager le réseau en temps opportun tout en permettant la réduction des GES attribuable à leurs activités respectives.

De plus, si nous choisissons collectivement d'identifier les usages réels de la part de l'énergie renouvelable affecté à la production des biens et services qui nous entourent et que nous développons notre capacité à reconnaître le fait qu'une part considérable de cette énergie est actuellement utilisée pour stimuler artificiellement l'économie qui, historiquement, a contribué significativement à accélérer la fin de vie des sites d'enfouissement tout en nous accoutumant à sa dilapidation sans égard à la capacité de support des écosystèmes, nous pourrions alors bâtir un plan de limitation de l'utilisation de l'énergie qui est cohérent avec les objectifs de décarbonation pour 2050. Fermer les yeux sur ces points constitue un déni volontaire qui ne peut que contribuer à léguer le fardeau attribuable aux émissions de GES ainsi qu'à l'anthropisation territoriale à la prochaine génération.

Demande de décaviardage des données relatives aux postes satellites ainsi que des deux clients

Bien que selon l'initiatrice, les informations pourraient être utiles à un acteur de menace, l'exercice de décaviardage nécessaire à l'obtention des données historique de consommation d'énergie et de pointe est essentiel à une participation publique pleine et entière.

Je vous soumetts que l'initiateur ainsi que son actionnaire sont dans une position d'apparence de conflit d'intérêt qui augmente significativement les risques de surévaluation de la demande.

L'appât du gain attribuable au modèle d'affaire de type partenariat public privé historiquement utilisé par Hydro-Québec est risqué. De plus, l'état investis à mêmes des entreprises privés dans le secteur énergétique dont il espère probablement des rendement pécunier, ce qui est susceptible d'induire des biais dans le processus d'élaboration de solution à moindre coût pour les utilisateurs. Par exemple, un des déclencheurs du projet est la mise en service de parcs éoliens qui alimenteront le poste JJA.

Outre le fait que la compensation série puisse être installé au poste Chamouchouane, ce qui n'a pas été présenté de façons transparente lors des consultations préalable au projet. Techniquement, tout comme les véhicules électriques qui utiliseront éventuellement le réseau de transport d'Hydro-Québec pour s'approvisionner en énergie, les éoliennes qui déclenchent la nécessité d'une compensation série peuvent être bridées à la source afin de réduire, au besoin les contraintes sur le réseau existant, cette solution de rechange de moindre impact n'a pas été déposé par l'initiatrice aux fins comparative. Dans les faits, tant le bridage des véhicules que le bridage des éoliennes peuvent constituer des solutions de moindre impact afin de limiter les pertes d'énergie et la construction d'infrastructure de dissipation.

La justification de la construction des infrastructures du poste Jean-Jacques-Archambault dont les frais projetés incluent l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux seront absorbé par l'ensemble des contribuables. Ils se doivent d'être analysé démocratiquement avec rigueur et transparence.

Les informations recueillis lors de la première partie de l'audience ne nous ont pas permis de décortiquer la méthodologie qui a permis à Hydro-Québec de pondre une étude d'impact recevable.

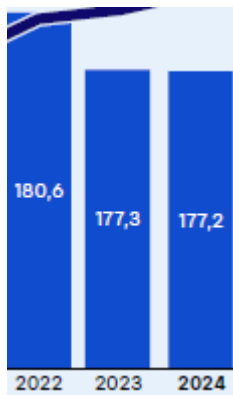
De plus, l'analyse actuellement en cours par la régie de l'énergie ne traite pas le projet dans son ensemble. L'initiatrice a mentionné que la compensation série et le bouclage n'a pas été déposé en analyse conjointe à la régie de l'énergie alors que factuellement, le projet JJA consiste à réaliser le poste, la plateforme de compensation ainsi que le bouclage. Le choix de scinder le projet complexifie significativement l'analyse du projet dans son intégralité.

De plus, la confiance envers le MELCCFP qui est une instance étatique en charge de l'efficacité énergétique nous a exposé en première partie que les modélisations déposées par l'initiatrice n'ont pas été analysé lors de l'étape de la recevabilité de l'étude d'impact, ce qui nous laisse passablement sur notre faim par rapport à l'appréciation de la robustesse ainsi que de l'encadrement du processus de recevabilité. Le MELCCFP nous a aussi mentionné que les enjeux de productions énergétiques sont laissés aux soins des experts du MEIE qui à première vue ne semble pas très proactif concernant la priorisation des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique qui dans les faits représentent une opportunité collective d'obtenir un service d'approvisionnement fantôme à moindre coût.

En lien avec les approvisionnements alternatifs de moindre impact, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que pour ce projet de poste il y a 55 clients de moins de 5MW et un client de 29MW alors que l'initiatrice propose de doubler la capacité de transit d'énergie en investissant plusieurs millions de dollars dont elle ne dispose pas et dont l'ensemble de la clientèle s'acquittera du remboursement du capital ainsi que des intérêts.

De plus, selon le rapport annuel d'Hydro-Québec, en 2024, la consommation factuelle d'énergie des Québécois a diminué par rapport aux deux années précédentes passant de 180,6 TWh en 2022 pour ensuite passer à 177,3 TWh en 2023 et à 177,2 TWh en 2024. Si l'équipe d'Hydro-Québec met les efforts nécessaires et qu'elle déploie les meilleures pratiques de sobriété et d'efficacité énergétique et ce, en concordance avec les plans climats, il sera possible de poursuivre la réduction de la consommation entamé depuis 2022.

Par contre, j'aimerais attirer l'attention sur le fait qu'Hydro-Québec utilise une méthode de calcul louche. Cette méthode semble utiliser la variation naturelle de la température ambiante afin de justifier la croissance de sa production ainsi que ses investissements. Avec cette méthode, l'initiatrice prétend qu'il y a 50% de chance que les prévisions de la demande soit plus élevé et 50% de chance qu'elle soit moindre alors que dans les faits une petite équipe de réduction à la source permettant de synchroniser les actes d'abstinence collectif pourrait réduire la demande en fonction de la température réelle et ainsi éviter l'utilisation de cette méthode de surestimation préventive historique. En résumé, l'atmosphère tend à se réchauffer et comme nous l'avons constaté lors de la dernière pandémie, les occupants du territoire sont en mesure de s'entraider dans les moments opportuns, cette méthode dite normalisée est obsolète et sert principalement à justifier des investissements à crédit.



Source : rapport annuel 2024 Hydro-Québec

En lien avec les surestimations historique des besoins en énergie, concernant le projet Matawinie, dans le document État de l'énergie au Québec 2025, le tableau :**ESTIMATIONS DES CAPACITÉS DE PUISSANCE ATTRIBUÉES PAR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE AUX PROJETS INDUSTRIELS EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2024** (graphique 17 p.25) nous indique que le MEIE avait réservé 71,6 MW pour un projet qui nécessite 29MW selon le MELCCFP.

Le MEIE est-il en mesure de bien anticiper la croissance et/ou la décroissance temporelle des besoins énergétique ? j'en doute... Le PGIRE est en cours d'élaboration et bien que l'initiateur stipule que le déclencheur principale est la demande projeté du centre et du nord de Lanaudière , il est plus que

probable que le poste Jean-Jacques-Archambault constitue une infrastructure clé susceptible de contribuer significativement à la croissance de la consommation énergétique globale du reste du Québec, d'où l'importance de soumettre au public l'ensemble des moyens de production et/ou de non production énergétique avant d'investir dans le présent projet, ce qui n'a pas été fait.

Appuyé par le principe d'accès au savoir intégré dans la LQE, le BAPE, dispose des outils et des pouvoirs lui permettant de cueillir légalement l'ensemble des données d'entrée ainsi que les modèles utilisées par les experts (Hydro-Québec, MELCCFP, MEIE et autres entités) afin de permettre la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

C'est principalement le but de l'exercice de consultation publique. Les experts du milieu sont les parties prenantes ainsi que les citoyens qui utilisent l'énergie transporté par l'initiatrice. Pour bâtir l'acceptation sociale, il est absolument nécessaire de diffuser l'information préalable au consentement libre et éclairé.

Lors d'une audience antérieure, Hydro-Québec a déclaré ses priorités :

<<La première, c'est d'améliorer la qualité du service, parce que si on électrifie davantage, on sera plus dépendant du service, il y a encore beaucoup de pannes, on veut améliorer la performance du réseau.>>

,<<La deuxième grande priorité, qui vient avant celle même de produire, est d'accompagner la clientèle à mieux consommer l'énergie. Et il y a un grand objectif qui est prévu en termes d'efficacité énergétique, c'est un objectif d'atteindre d'ici 2035 donc 21 térawattheures en termes d'économie d'énergie.>>(Dt1 dossier BAPE 389 p51) nos soulignements

Nous avons donc ici, deux enjeux exposés par la société d'état qui sont intrinsèquement liés au projet de poste à l'étude et dont j'invite la commission à analyser :

1-La dépendance énergétique induite aux occupants du territoire par la croissance du volume d'énergie qui transitera par le projet.

2-La priorisation des mesures d'accompagnement de la clientèle (priorité 2) afin de réduire sa dépendance énergétique et ultimement, sa consommation d'énergie.

En parallèle à ces deux enjeux majeurs, j'ai aussi quelques questionnements : d'où provient ce chiffre de 21Twh d'économie d'énergie et comment à t-il été modélisé ?

Tient-il compte des effets rebonds ?

Est-il basé sur la modélisation des meilleurs pratiques ainsi que des recommandations des parties prenantes ?

Historiquement, depuis 1965 soit l'inauguration de la première ligne à haute tension à 735kv peut-on observer une augmentation de l'addiction énergétique qui s'est matérialisé en réduction des GES où observe-t-on une augmentation des émissions mondiales ?

Cette technologie 735kv a-t-elle été utilisés sur d'autres territoires et quels ont été les impacts et effets cumulatifs globaux?

L'abondance d'énergie est-elle contributive à l'accélération temporelle des émissions de GES ainsi qu'à l'anthropisation des territoires ?

Historiquement, la capacité de support des milieux récepteurs d'électron a-t-elle été réduite lorsque les parties prenantes choisissent un niveau de tension plus élevé pour la transmission d'énergie ?

Sur ces deux derniers questionnements, le sud du Québec, alimenté par la boucle métropolitaine semblent souffrir d'une importante pression induite par l'abondance d'énergie qui, manifestement facilite significativement l'anthropisation des territoires.

L'initiatrice a mentionné dans l'étude d'impact que c'est le développement résidentiel qui a principalement contribué aux pertes d'habitats. Il faut toutefois reconnaître que c'est l'importation d'énergie tant renouvelable que non-renouvelable dans la zone d'étude qui a permis de le faire en si peu de temps.

Manifestement, l'initiatrice est historiquement partie prenante de l'accélération de l'anthropisation territoriale. Il faut aussi reconnaître que cette anthropisation rapide via la propagation des lignes à hautes tensions et différents projets a aussi impacté de multiples communautés en amont et en aval des lignes de transport et des postes dont l'initiatrice tarde à reconnaître les impacts et effets globaux lié à son attitude d'appropriation territoriale au nom du bien commun. Cette attitude n'est pas sans effets psychologique pour les occupants des territoires convoités par Hydro-Québec et ses partenaires privés.

Hydro-Québec a présentement une liste non négligeable de poursuites judiciaires à son actif. Sans égard aux parties qui ont eu ou qui auront gain de cause, les impacts et effets psychologique sur les communautés impactés restent à jamais gravé dans le bilan moral de la société d'état. L'initiatrice aurait avantage à bien les reconnaître afin de les internaliser dans son bilan des impacts cumulatif qui je le rappelle s'étendent sur une échelle temporelle importante.

Selon les informations disponibles, la ligne Chamouchouane – Judith-Jasmin qui serait éventuellement raccordé au poste JJA a induit une poursuite judiciaire impactant du fait les occupants du territoire. De plus, selon le rapport annuel 2024 , Hydro-Québec conteste le bien-fondé de plusieurs recours intenté contre elle d'où l'importance que le BAPE tienne compte de l'ensemble des impacts psychosociaux susceptible d'être induit par l'ajout du projet à l'étude.

Le présent projet de par son positionnement stratégique est susceptible de contribuer à la concrétisation du plan d'action 2035, ce qui risque d'impacter de nombreuses communautés susceptibles de subir des préjudices d'où l'importance de son analyse exhaustive et impartiale par la commission.

Afin de valider la robustesse des affirmations de l'initiatrice concernant la décarbonation projetée lié à sa proposition technique à haute tension. J'invite le BAPE à analyser exhaustivement l'historique lié à la ligne Chamouchouane-Judith-Jasmin qui se raccorderait éventuellement au projet à l'étude.

Considérant que le projet lié au rapport 313 du BAPE impliquant le poste Judith-Jasmin a été justifié par des déclencheurs similaires au présent projet et que le projet a été récemment achevé. Il serait opportun de faire une analyse rétrospective des émissions réelles ainsi que des impacts et effets cumulatifs du projet en question.

En considérant les effets rebonds, le projet 313 a-t-il permis aux clients originels déjà implanté dans les secteurs géographiques desservies par les postes Judith-Jasmin et Bout de l'île de décarboner leurs activités ?

Pour les clients qui ont bénéficié d'un nouveau branchement, leurs activités économiques ont-elles contribué à une décarbonation effective ?

Globalement, si on-inclus l'ensemble des émissions factuelle lié au projet d'addition énergétique en question, est-il possible de valider une quelconque trajectoire de décarbonation basé sur des bases solides et référencés ?

Je crois qu'il est important que le BAPE analyse préalablement l'histoire de l'utilisation de l'énergie afin de mieux anticiper l'ampleur des impacts et effets lié à sa mise en marché.

Le milieu d'insertion du projet est à même une zone économique mondialisé. Il y a alors de multiples risques de fuite carbone lié à la production des biens et services. De plus, la boucle métropolitaine qui serait alimenté en partie par le poste Jean-Jacques-Archambault est desservie par de nombreux ports et autres infrastructures routières.

Dépendamment de l'usage, l'énergie qui transiterait par le projet est alors susceptible de générer des produits et services qui impacteront diverses zones locales, régionale et mondiales au moment de l'exportation et de l'importation d'énergie sous forme de matière.

Bien entendu, le flux d'énergie projeté par le projet est aussi susceptible de générer une masse considérable de matières diverses qui se retrouveront éventuellement dans l'environnement ainsi que dans les sites d'enfouissement. Ce fait, basé sur l'historique de nos actes, si-il se perpétue avec le présent projet, risque de faire augmenter significativement le passif environnemental intergénérationnel.

La mise en marché d'un bloc d'énergie supplémentaire représente un risque de complexification technologique alors que nous ne sommes pas en mesure de limiter les impacts et effets cumulatifs de l'énergie actuellement disponible.

Un autre point important est le fait que la compétition issue de la stimulation économique induite par l'abondance d'énergie (sans égard à la source d'origine) représente un risque de polarisation.

On peut facilement observer cette polarisation dans les communautés. Par exemple, Hydro-Québec et les instances étatiques font généralement la promotion de la croissance de l'utilisation des énergies renouvelables par l'entremise d'une substitution de l'utilisation des technologies qui dépendent des énergies fossiles.

Par contre, simultanément, les fabricants et autres acteurs qui en général bénéficient des retombées économiques de leurs technologie respectives utilisent divers stratagèmes afin de faire croître, par exemple, la vente de véhicule plus lourd et plus puissant ou de technologie complexe clé en main. En résulte une utilisation croissante des ressources limitées à même une société où les acteurs sont polarisés quant au choix de la forme d'énergie à utiliser. Au final, il n'y a pas de substitution, l'utilisation de l'énergie renouvelable s'additionne à l'utilisation des énergies fossiles.

Le problème de fond n'est pas le choix d'utiliser les technologies fossiles ou renouvelable, le problème de fond est la croissance de l'utilisation de l'énergie toute source confondue par rapport à la capacité de support des écosystèmes.

C'est cette utilisation croissante combinée de l'énergie fossile et renouvelable qui nous a permis d'émettre cette dette environnementale sans précédent. Cette dette combine le cumul des GES ainsi que la perte de biodiversité issue de l'anthropisation cumulative.

En appui à ce propos, je joins en annexe la capture d'écran d'une brochure publicitaire publiée par un fabricant de prothèse motorisée qui démontre clairement l'usage possible et combiné des sources fossiles et renouvelable ainsi que la promotion des effets rebonds pour vendre ses produits de substitution.

En lien avec le présent projet, l'analyse des impacts et des répercussions réelles d'une partie de l'énergie qui transiterait par le projet soit la part de la croissance énergétique justifiée pour l'électrification des transports est absolument nécessaire avant de déterminer si cette solution de décarbonation est raisonnablement susceptible d'induire une décarbonation réelle.

Jusqu'à présent, en plus des incertitudes liées aux comportements réels des consommateurs tant pour les véhicules électriques, hybride ou à essence s'ajoute le cumul des problématiques de fiabilité des véhicules couplé à l'indisponibilité des pièces de remplacement pour les véhicules utilisant des technologies complexes alors que l'initiateur s'appuie en grande partie sur l'électrification des transports afin de justifier le projet.

Le portrait global de l'état de la situation n'est pas clair. Depuis l'introduction des subventions étatiques favorisant le déploiement de l'utilisation des véhicules électriques peut-on conclure qu'il est plausible d'utiliser de lourdes prothèses motorisées distribuées à grande échelle afin de concrétiser une décarbonation ?

Dans un contexte de raréfaction des ressources et de rendements marginaux décroissant inéluctable est-il plausible de subventionner ces dispositifs de dissipation énergétique sans faire de suivi complet ?

Je tiens à rappeler que le Québec consomme près de quatre fois la moyenne mondiale d'énergie par habitant. La mise en marché de l'hydroélectricité ainsi que des prothèses motorisées ont conjointement joué un rôle historique majeur dans cette propension à la surconsommation des ressources.

Le conseil d'administration d'Hydro-Québec a-t-il adopté une résolution appuyant les investissements dans le projet Jean-Jacques-Archambault sans connaître l'ensemble des options à moindre coût pour ses clients ?

A-t-il pris en considération la responsabilité morale liée à la mise en disponibilité de l'énergie ?

A-t-il priorisé la deuxième priorité de son plan d'action qui vient avant même celle de produire de l'énergie ?

En lien avec le présent projet rendre effective la priorité 2 du plan d'action selon les meilleures pratiques rendrait superfétatoire l'ajout d'infrastructure de lignes de transport d'énergie et de poste de transformation tel que proposé au présent dossier.

Dans le pire scénario, advenant qu'un projet deviendrait éventuellement inéluctable, l'exercice de modélisation de la mise en valeur des meilleurs pratiques de sobriété et d'efficacité énergétique permettrait tout de même de repousser dans le temps la construction des infrastructures énergétique, qui je le rappelle se construisent actuellement à même une économie propulsée en grande partie par l'énergie fossile et dont les émissions résultantes s'additionneront au cumul global légué aux prochaines générations.

L'effort de recherche d'une combinaison optimale de solutions de non-production énergétique a-t-elle été exercé au préalable?

Dans la négative, il serait raisonnable d'obtenir les données requises au ciblage des mesures de réduction de la consommation d'énergie précédemment demandées qui de toute façon sont absolument nécessaires afin de s'assurer que les plans climats des MRC, villes et entreprises desservies en énergie renouvelable puissent se matérialiser dans le temps.

En parallèle au projet, l'initiatrice concentre principalement ses efforts sur le déploiement des thermostats intelligent et des thermopompes ainsi qu'à la modulation des tarifs. Afin d'atteindre la carboneutralité, il est nécessaire de prioriser l'augmentation du rythme de concrétisation des rénovations profondes.

En solution de rechanges au projet, si l'initiatrice envisage l'investissement des sommes équivalentes au projet afin de faciliter la concrétisation de rénovations profondes du parc immobilier desservi par les postes satellites, cela permettrait de réduire la pointe, améliorer le confort tout en réduisant la puissance installée des thermopompes.

Les utilisateurs en sortiraient gagnant puisque l'énergie non-utilisée pourrait en partie être au besoin réaffecté à l'électrification des transports en fonction d'une utilisation raisonnée et ce, sans avoir besoin de faire croître les infrastructures énergétiques.

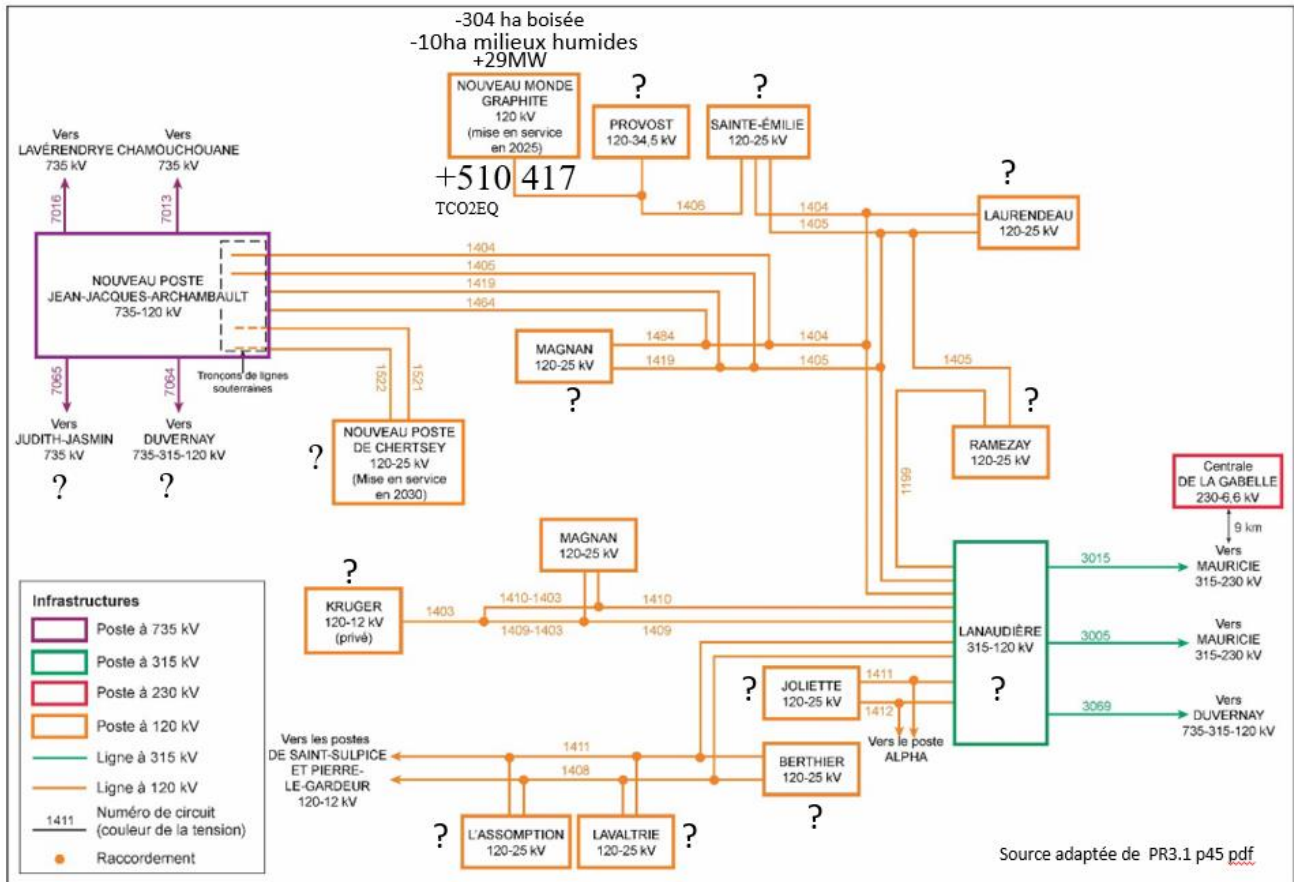
Hydro-Québec ne priorise pas suffisamment les mesures pérennes basée sur une enveloppe étanche et isolée selon les meilleurs pratiques. Elle priorise des solutions technologiques rapides qui ne sont pas optimales mais qui bien évidemment lui assure des entrées pécuniaires stables.

Je suis conscient que les choix de priorisation des mesures d'efficacité et de sobriété ne sont pas évident pour elle puisque les profits sont générés par la vente d'énergie produite et qu'une dépendance aux intrants pécuniers s'est incrusté en elle avec le temps.

En attendant un plan de sevrage collectif, ci-bas, la figure 2,4 déposé au dossier représente la solution retenue par l'initiatrice. Afin de construire l'acceptation sociale et gagner en crédibilité, l'initiatrice gagnerait à nous démontrer que les multiples usages cumulatifs de l'énergie projetée par les postes satellites permettront de matérialiser la carboneutralité pour 2050 et aussi, il est nécessaire qu'elle nous explique comment elle réussira à pérenniser ses actifs à haut quanta d'énergie dans une société décarboné.

Il reste que 25 ans pour atteindre la carboneutralité, ajouter de l'énergie supplémentaire risque de faire repousser dans le temps la matérialisation des rendements marginaux décroissants c'est-à-dire remettre à plus tard le dépérissement des actifs énergétiques alors que les ressources seront de moins en moins disponibles au fil du temps.

Figure 2-4 : Intégration du nouveau poste à 735-120 kV aux réseaux de transport à 735 kV et à 120 kV



Tel que discuté précédemment, pour le BAPE, à l'étape où nous en sommes, afin de mieux anticiper les impacts et effets globaux de l'ajout d'un éventuel poste 735/120 à Sainte-Julienne, il serait prudent et diligent d'analyser au préalable le cumul des impacts et effets historique du poste Judith-Jasmin afin de nous permettre de visualiser les faits représentatifs ainsi que l'état des lieux de ce projet récent.

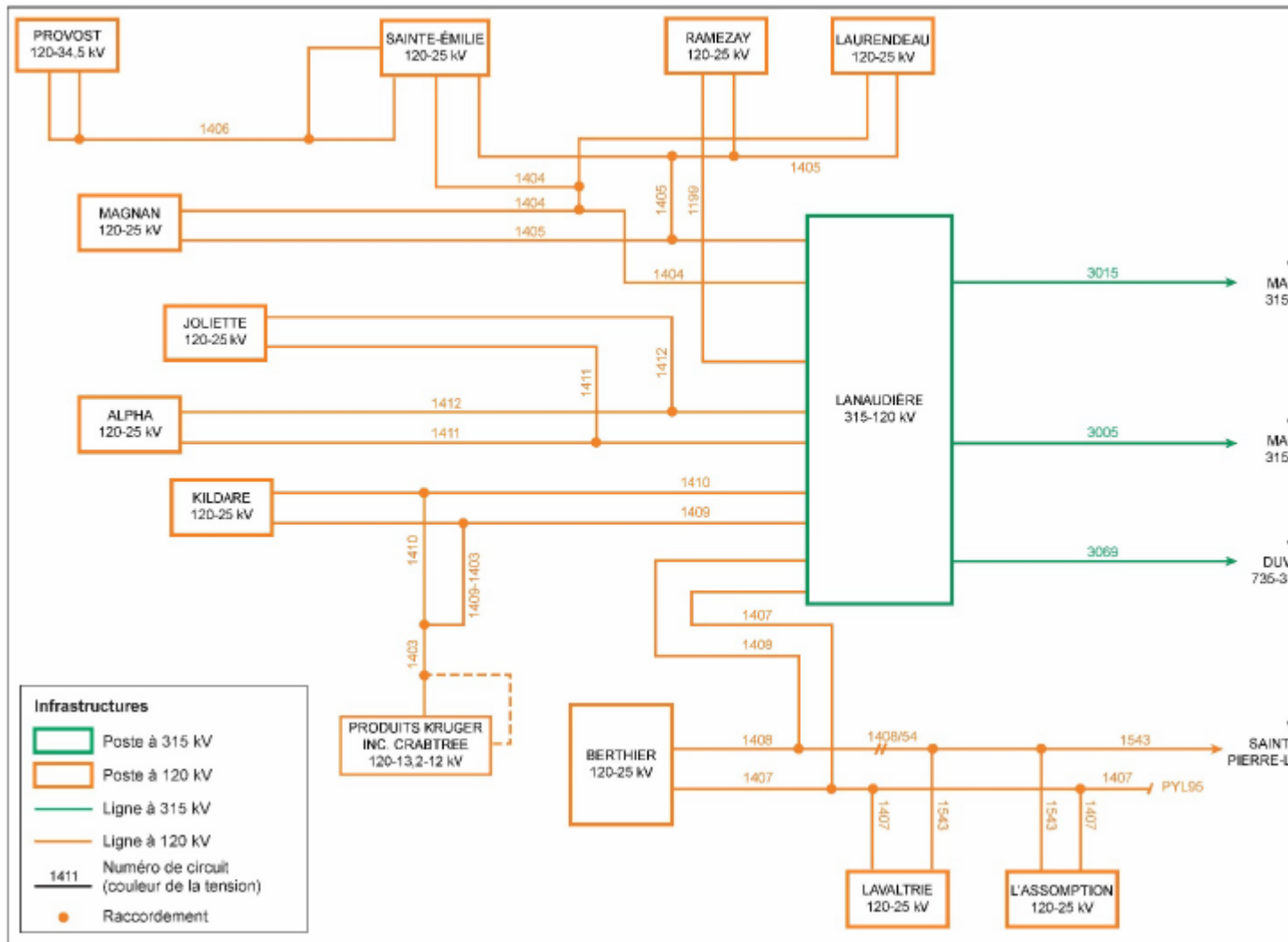
Cette analyse nous permettrait, puisque le projet JJA est justifié par les mêmes motifs mais dans un contexte différent où actuellement l'énergie ne peut raisonnablement plus être utilisée sans égard à l'usage et ce, tout en continuant d'exclure l'anthropisation cumulative post transport d'énergie du calcul. Son analyse rétrospective permettrait de nous éclairer tout en nous permettant une éventuelle anticipation des émissions de GES issue de la mise en disponibilité de l'énergie projeté par le poste à l'étude.

De plus, l'ensemble de la population actuellement desservie par le poste Lanaudière gagnerait à ce que le BAPE procède, en parallèle à une analyse historique exhaustive des activités anthropiques issue de l'énergie en provenance du poste Lanaudière 315/120kv qui est actuellement en opération afin de permettre l'affichage des superficie boisée et des milieux humides historiquement perdue pour chaque poste représentant le cumul des superficie lié aux branchements des consommateurs ainsi qu'une estimation des émissions de GES cumulatives historique. De plus, les données relatives aux pointes et consommation pour chaque poste satellite sont nécessaires afin de mieux cibler les interventions

collectives qui permettrait d'éviter la répétition du modus operandi historique. Si on veut modifier nos habitudes, l'exercice est absolument nécessaire pour reconnaître l'ampleur et visualiser le cumul des impacts et effets liés à nos actes antérieurs.

Ci-bas la figure représentant le réseau actuel dont les informations relatives à la puissance de pointe sont manquantes. L'ajout des informations permettrait de faciliter l'élaboration des plans climat ainsi que la visualisation des impacts et effets cumulatifs historiques :

Figure 2-2 : Schéma du réseau du poste de Lanaudière



Source :pr3.1

En conclusion, je constate que, tout comme le projet de poste Metapelutin actuellement en suspens, le projet Jean-Jacques-Archambault est précipité, les données relatives à son appréciation juste et éclairées sont manquantes et les délais imposés par le processus de consultation publique n'ont pas permis une appréciation transparente et équitable.

Je demande alors à l'initiatrice de suspendre le projet et de procéder au décaviardage des données déposées à la régie de l'énergie afin de permettre une élaboration collective des solutions de rechanges.

Cette suspension du projet permettrait une marge temporelle nécessaire à la concrétisation des plans climats par les MRC et villes desservie par le poste projeté ainsi qu'à la réalisation des consultations préalables à l'élaboration du plan de gestion intégré des ressources énergétiques en cours de réalisation.

En plus de la réalisation des analyses exhaustives citées précédemment qui nous permettrait de faciliter l'élaboration des plans climat et du PGIRE, je recommande au BAPE de recommander la non-autorisation du projet tel que proposé ainsi que la réalisation d'un BAPE générique sur l'avenir d'Hydro-Québec.


Alexandre Richard

Annexe 1 / exemple illustré des effets rebonds / source : tirée du site médiatique de GM récupéré en ligne au :<https://www.journaldequebec.com/2024/01/10/des-voitures-qui-passent-un-an-au-garage>

THE ECONOMICS OF EV OWNERSHIP

Chevrolet's electric vehicle (EV) option of their globe-trotting city car, Spark, is here¹. The all-new Spark EV features a lithium-ion battery that offers gas and tail pipe emissions-free power and performance so you can skip the gas pump. As an owner of one of the most affordable EVs on the market, you'll be able to spend your money and time on what matters most to you.

¹Now available to order at participating dealers in California and Oregon in limited quantities



Electrifying Savings with Spark EV

The EPA estimates EV owners can **save \$9,000 in fuel** over five years² compared to the average new gasoline powered vehicle.

With the \$9,000 saved you can purchase all of the following items.

- Flight for two to Bora Bora
- A well in Africa
- 2 seats at 4 championship round baseball games
- A wearable computer

More of a Short-Term Saver?

Instead of spending **\$150 on fuel** each month like the average car owner, owners can spend it on one of the following items:

- 1 personal activity-tracking bracelet
- 3 pairs of canvas shoes
- 15 digital music albums
- 107 tall cups of coffee